



**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY**

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية

السكرتاريه

ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAIN**

Secretariat  
B. P. 3243

Ababa

CM/684 (XXVI)

PART II

Annexe I

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LES ACTIVITES DU GROUPE  
AFRICAIN AUX NATIONS UNIES AU COURS DE LA  
TRENTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE



RAPPORT INTERIMAIRE SUR LES ACTIVITES DU GROUPE  
AFRICAIN AUX NATIONS UNIES AU COURS DE LA  
TRENTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La trentième Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies aura été indéniablement une Session difficile pour le Groupe Africain et il est impérieusement nécessaire que les instances politiques supérieures de l'Organisation de l'Unité Africaine se ressaisissent, serrent leurs rangs et donnent des directives précises et conséquentes à leur représentant auprès de l'Organisation Internationale.

En effet, la force de l'Afrique, la force de l'OUA a toujours résidé dans sa cohésion, dans la cohérence et dans la solidarité agissante avec laquelle elle a toujours abordé les problèmes qui sont les siens et qui se sont trouvés portés devant l'Assemblée Générale des Nations Unies. Si cette cohésion et si cette solidarité devaient disparaître s'en sera fait de l'OUA et des objectifs élevés de libération, de progrès économique et de réhabilitation des peuples d'Afrique qu'elle s'est assignés.

Mais avant d'aborder les travaux de la trentième Session, il est utile de dire quelques mots de la Session Spéciale de l'Organisation des Nations Unies sur la coopération économique internationale. Cette Session comme on le sait, a eu lieu du 1er au 12 septembre 1975 et faisait suite à la Session Spéciale d'Avril 1974 sur les matières premières et la création d'un Nouvel Ordre Economique Mondial. La Session Spéciale de Septembre s'est donc attachée à rechercher les mesures concrètes, les voies et moyens de nature à contribuer à l'établissement de l'ordre économique nouveau dont tout le monde s'accorde à reconnaître que le monde a aujourd'hui besoin. Après bien des difficultés, des discussions prolongées au cours desquelles l'action du Groupe Africain s'est confondue dans celle du Groupe des 77, un train de mesures qui ont finalement reçu l'approbation des pays développés de l'occident et plus particulièrement des Etats Unis d'Amérique et les Neuf du Marché Commun Européen qui y étaient à l'origine réticents, a été finalement adopté.

Cependant, malgré l'accord intervenu à la fin de la Session sur les questions les plus importantes, beaucoup d'observateurs se posent des questions sur l'application concrète de ces mesures et se demandent quand verra-t-on s'instaurer effectivement cet ordre économique nouveau. D'où l'intérêt particulier qu'a suscité la Conférence de Paris, sur la Coopération Economique Internationale organisée à l'initiative du Gouvernement Français.

Au cours de la trentième Session, la question de la représentation de l'Afrique à cette Conférence de Paris a été la cause de sérieuses frictions au sein du Groupe Africain. En effet, selon les décisions prises par la Conférence préparatoire, l'Afrique devait être représentée à cette Conférence par quatre pays supplémentaires, l'Algérie et le Zaïre étant déjà membres de la Conférence préparatoire. Lorsque le Groupe Africain a été saisi, il y a eu 19 candidatures. Malgré tous les appels au désistement, les dix-neuf pays intéressés ont maintenu leur candidature pendant près de trois semaines et le Groupe Africain a été obligé de demander plus d'une fois le report de la date limite de dépôt des candidatures. Après plusieurs réunions au sein du Groupe pour pouvoir retenir les quatre candidats du Groupe Africain, le Président du Groupe et le Secrétaire Exécutif furent chargés de procéder à des consultations avec chaque Etat Africain pris individuellement pour enregistrer leur préférence afin de dégager les quatre pays qui auraient la majorité. Il y a lieu de signaler que le Groupe avait décidé d'attribuer les quatre sièges aux quatre groupes régionaux, à savoir l'Ouest, le Nord, le Centre et l'Est. Les régions du Centre et de l'Est n'ayant présenté que des candidatures uniques, les sièges revenant à ces deux régions furent attribués au Cameroun et à la Zambie. Quant à l'Ouest et au Nord, les consultations sur la base sous régionale indiquaient que la majorité donnait la préférence à la Côte d'Ivoire pour l'Ouest et à la Libye pour le Nord. Cependant, sur l'ensemble des Etats de l'OUA, la Majorité était favorable au Nigéria et à l'Egypte.

Le Nigéria et l'Egypte refusèrent les résultats des consultations sur la base sous-régionale, contrairement à la pratique au sein du Groupe en ce genre de situation. Après des débats très pénibles,

au sein du Groupe Africain au cours desquels des propos violents ont été échangés, le Groupe finit par décider d'attribuer les deux sièges au Nigéria et à l'Egypte.

Le Groupe connut également des difficultés similaires au sujet des candidatures au Conseil de Sécurité et à la Cour Internationale de Justice.

L'on se souviendra que lors du Sommet de Kampala, toutes les recommandations du Groupe Africain sur les candidatures africaines aux Organisations Internationales, avaient été approuvées à l'exception de la candidature au Conseil de Sécurité qui devait revenir à la sous-région de l'Ouest et à propos de laquelle le Nigéria et le Togo avaient soulevé des objections à la candidature du Bénin (Dahomey). Le Sommet avait renvoyé la question au Groupe Africain pour plus de consultations. Au niveau des Nations Unies, les consultations se sont poursuivies jusqu'après l'ouverture de la trentième Session. Et ce n'est qu'à l'arrivée du Ministre des Affaires étrangères du Togo, deux jours à peine avant le vote, qu'une solution fut trouvée à ce problème, le Togo ayant accepté de retirer sa candidature. Auparavant, le Nigéria avait également désisté en faveur du Bénin.

Mais le Groupe Africain fut moins heureux lorsqu'il s'est agit de présenter un candidat unique africain à la Cour Internationale de Justice. En dépit de nombreuses consultations entre les trois candidats en présence : Kenya, Libéria et Nigéria, et malgré les multiples réunions du Groupe Africain sur cette question, il ne fut pas possible de s'entendre sur un candidat, et le Groupe Africain s'est vu obligé d'aller au vote à l'Assemblée Générale et au Conseil de Sécurité avec ses trois candidats. Le Nigéria fut finalement élu à une forte majorité, mais l'impression créée a été celle d'un profond désaccord entre les Africains.

Le Groupe Africain a connu également des moments difficiles tout au long de la préparation et de l'adoption par la troisième Commission et par l'Assemblée Générale, de la Résolution sur le

sionisme. Le problème était de trouver une formule qui permettrait de ne pas lier la question du sionisme à celle de la décennie de la lutte contre la discrimination raciale. Le Groupe n'a pas eu à se réunir formellement pour cette question et chaque Etat membre a agi selon les directives reçues de son Gouvernement.

Mais le problème qui a sérieusement secoué le Groupe Africain au cours de cette trentième Session fut indéniablement celui du Sahara Espagnol. Dès la publication du Rapport de la Mission de Visite du Comité des "24", de l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice et de la Déclaration de Principe signée à Madrid entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, il s'est dessiné au sein du Groupe Africain, deux tendances. La première de ces tendances insistait pour que quelle que soit la formule envisagée, la population du Sahara ait la possibilité d'être librement consultée sur son avenir et cela, conformément au Droit des Peuples à l'autodétermination et à l'indépendance consacré dans la Déclaration sur l'Octroi de l'Indépendance aux Pays et aux Peuples Coloniaux.

La deuxième tendance quant à elle, précisait que le problème du Sahara Espagnol est un problème spécial et qu'à partir du moment où un accord concret et réaliste est intervenu entre les parties directement intéressées, il devenait alors nécessaire de soutenir cet accord. Devant cette situation, il fut impossible au Groupe Africain de présenter un projet de résolution unique comme par le passé. Deux projets de résolutions parrainés par des représentants des deux tendances furent présentés à la quatrième Commission qui les adopta tous les deux.

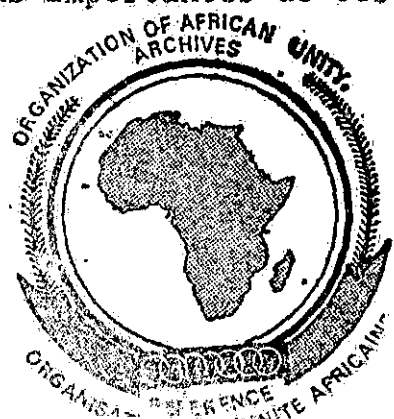
Cependant, les difficultés du Groupe Africain n'étaient pas finies avec la question du Sahara Espagnol. En effet, vers la fin de la Session, six pays Africains présentèrent un projet d'amendement à insérer dans la résolution de la Commission de Politique Spéciale sur la politique d'Apartheid du régime Sud-Africain. Ce projet d'amendement condamnait en substance l'invasion de l'Angola par les forces sud-africaines et estimait qu'une telle invasion visait à perpétuer et à étendre la politique de l'Apartheid aux

Etats indépendants d'Afrique. Au moment où l'Assemblée Générale Plénière allait voter sur cette résolution et l'amendement, un autre pays Africain introduisit un sous amendement à l'amendement précité et qui tendait à condamner toutes les autres interventions étrangères en Angola.

Les co-auteurs de l'amendement expliquèrent que tout en marquant leur accord pour condamner toutes les autres interventions en Angola, ils estimaient que le cadre de la Résolution sur la politique d'Apartheid du régime sud-Africain n'était pas le meilleur pour une telle condamnation. Cela se passait cinq jours avant la fin des travaux de l'Assemblée Générale. Le Groupe s'est réuni donc en catastrophe pour trouver une solution. Mais toutes les tentatives furent vaines et l'on s'en retourna devant l'Assemblée avec l'amendement et le sous-amendement. Fort heureusement, dix minutes avant le vote, les co-auteurs retirèrent leur amendement et le sous-amendement fut également retiré.

De ce qui précède, l'on constatera que la trentième Session aura été la Session des contradictions sérieuses au sein du Groupe Africain qui a tenu au cours de cette réunion, plus de réunions et de consultations qu'il n'en a tenu jamais auparavant. Peut-être que ces différentes crises et ces difficultés font partie d'une situation générale de crises larvées que traverse notre Organisation. Du reste, ce sont ces tendances qui ont caractérisé la trentième Session, qui se sont faites jours à l'occasion du premier Sommet sur l'Angola.

Toutefois, il y a eu certains aspects positifs au cours de la trentième Session. De nombreuses résolutions ont été adoptées sur l'Afrique Australe, sur les problèmes économiques sans compter celle particulièrement positive sur la question du sionisme et qui continue du reste à agiter la Communauté Internationale. Dans le rapport définitif sur la trentième Session, nous nous ferons le devoir d'analyser succinctement les plus importantes de ces résolutions



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1980

# Progress report on the activities of the African Group at the United Nations during the Thirtieth Session of the General Assembly

African Union

African Union

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9560>

*Downloaded from African Union Common Repository*